



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – LE 9 AVRIL 2024, À 18 H

Projet de règlement R-2024-704-335

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement **R-2024-704-335** intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement 82-704 concernant le zonage de la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins de modifier diverses dispositions reliées aux usages prohibés en zone commerciale, aux terrasses autoportantes, aux gazebos et pergolas, ainsi qu'au chapitre 12** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2024, à 18 h, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement R-2024-704-335 vise tout le territoire de la Ville.

Cependant, certaines dispositions dont l'objet est relié aux usages en zone commerciale ainsi qu'industrielle s'appliquent plus particulièrement aux zones C-1a, C-1b, C-1c, C-1d, C-1e, C-1f, C-2a, C-2b, K-1a et K-1b, ainsi qu'aux zones I-1a et I-1b ; et

Certaines dispositions dont l'objet est relié au nombre minimum de cases de stationnement pour un usage « Édifice du culte » s'appliquent plus particulièrement à la zone E-1b.

Les zones ci-dessus mentionnées et leur localisation sont montrées sur les illustrations au bas de cet avis. Ces illustrations peuvent être consultées au bureau du greffier dont les coordonnées sont celles ci-dessous, sur rendez-vous.

4. Ledit projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville à ville.ddo.qc.ca ou au bureau du greffier, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 mars 2024.

SHAWN LABELLE, greffier

Zones C-1a, C-1b, C-1c, C-1d, C-1e, C-1f, C-2a, C-2b, K-1a et K-1b



